

ABONNEMENT

En ar.	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
En ar.	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	30
Faits divers	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 27 FÉVRIER

LA MAGISTRATURE

La Lanterne, dans son article de tête de dimanche dernier intitulé « Magistrature peu rassurante » tenait ce langage : « La magistrature se distingue depuis quelque temps non pas dans l'administration de la justice, mais dans la réclame et le cabotinage. »

Et d'un !

La feuille radicale ajoute : « C'est par les sommités que l'édifice se lézarde. »

Et de deux !

La Lanterne dit encore : « A la Cour de cassation — dont on ne remplace pas le procureur général uniquement pour réserver la place au plus *docile* et au plus *utile* — c'est un président de Chambre qui donne le branle des incongruités politiques. Ce n'est peut-être pas la première fois qu'on voit, dans la cour suprême, un président ayant valeté. Mais c'est la première fois assurément qu'on y voit un pître paradant avec cette indécence. »

Et de trois !

L'organe maçonnique conclut sur ces mots :

« Tout cela ne manque pas de pittoresque assurément, surtout en temps de carnaval. Mais pour les pauvres justiciables, on conviendrait que ce n'est pas rassurant. »

Or cette magistrature qui est si dépourvue de garanties « pour les pauvres justiciables », la Lanterne, dans le même numéro, l'approuve d'avoir confirmé l'arrêt rendu contre les patrons du Nord par la Cour de Douai. Elle pousse ainsi la passion de sectaire jusqu'à la plus grotesque contradiction.

La feuille rouge se prend une fois de plus dans ses propres filets.

La constatation n'est pas moins utile que décisive contre le moniteur des Loges. G. L.

INFORMATIONS

A LA CHAMBRE

Samedi, séance insignifiante qui peut être résumée ainsi :

Vote d'un crédit de 30,000 fr. pour frais d'un concours en vue de la reconstruction de l'Opéra-Comique ;

Vote d'un amendement de M. Robert Mitchell établissant une taxe de 20 francs sur les livrés.

LES INTERPELLATIONS AU SÉNAT

Aujourd'hui lundi, M. Montservin interpellera sur les clauses du cahier des charges pour les fournitures des draps militaires. M. Séblin sur les grains donnés aux chevaux de troupe et M. Bizot sur les fournitures de cuirs.

DÉBUT D'HOSTILITÉS

Les députés commençaient avec animation, en sortant de la séance, le vote sur la motion de M. Le Hérisse.

Retenons l'incident comme un début des hostilités entre les deux Chambres.

LA DÉMISSION DE M. MAGNIN

Parmi les sénateurs qui ont fait le plus de propagande en faveur de M. Jules Ferry, M. Tirard a été un des plus ardents.

Or, M. Magnin, croyant voir dans cette conduite de son chef un désaveu pour sa personne, a offert sa démission de gouverneur de la Banque de France.

Le président de la Chambre a reçu la demande en autorisation de poursuites de M. Andrieux contre M. Arène.

UN VOTE DE BLAME

Le Conseil municipal de Paris a voté un blâme au préfet de police, pour avoir fait arracher des affiches révolutionnaires qui appelaient les mauvais garnements à égorger les gens de bien.

A LA COUR DE CASSATION

M. le conseiller de La Ronverade vient d'être désigné pour faire le rapport sur le pourvoi formé devant la chambre criminelle de la Cour de cassation par MM. Charles de Lesseps, Marius Fontane, Henri Cottu et Eiffel, condamnés par la première chambre de la Cour de Paris aux peines que l'on sait.

LE PROCÈS DE CORRUPTION

Le procès en corruption de fonctionnaires dans lequel sont compris MM. Charles de Lesseps, Marius Fontane, Sans Leroy, Baihaut, Blondin, Béral, Dugué de la Fauconnerie, Antonin Proust, Gobron et Arton en fuite, sera inscrit au rôle de la Cour d'assises pour le 8 mars et les audiences suivantes.

LA LOI DES CADRES

La commission de l'armée a repris l'étude de la loi des cadres présentée par M. de Freycinet.

M. de Montfort a proposé la création de 72 chefs de bataillons.

Cette proposition a été repoussée.

La commission se trouve donc en présence du projet qui remplace 72 chefs de bataillons par 72 lieutenants-colonels. Cette transaction déjà acceptée est maintenue par elle.

Sur la proposition de M. le baron Reille, la commission a adopté l'amendement suivant :

« Chaque régiment d'infanterie subdivisionnaire aura un capitaine trésorier et un capitaine d'habillement en résidence fixe.

» Le commandant de recrutement et ses capitaines-adjoints dont l'un fera fonctions de capitaine-major de l'armée territoriale seront également en résidence fixe.

» Si ces officiers sont en activité de service, ils pourront continuer leurs fonctions une fois retraités, ils toucheront le complément de solde d'activité.

» Ils seront maintenus en service : les officiers supérieurs jusqu'à soixante-cinq ans, les officiers subalternes jusqu'à soixante ans. »

Il en résulte la création de deux capitaines de plus que ne le demandait le projet ministériel.

L'EXPOSITION DE 1900

La commission municipale de l'Exposition

universelle de 1900 a décidé le principe de l'emplacement qui est fixé au Champ de Mars.

Il semble à la commission que le Champ de Mars et ses annexes, ainsi qu'ils ont été utilisés en 1889, sont assez vastes pour une nouvelle Exposition.

LA CANDIDATURE DE M. ANDRIEUX

M. Andrieux a déclaré qu'il poursuivrait son œuvre jusqu'au bout et que la révision de la Constitution s'imposait après la chute de l'opportunisme.

Les électeurs du 7^e arrondissement ont acclamé M. Andrieux comme candidat aux prochaines élections.

LE NOUVEL AMBASSADEUR A LONDRES

M. Waddington serait remplacé par un député de l'Ouest appartenant au centre, et retiré depuis quelques années de la carrière diplomatique.

MISE EN LIBERTÉ D'AHLUARDT

On télégraphie de Berlin que l'antisémite Ahluardt est sorti de prison. Il a affecté sa rentrée triomphale à Berlin.

Chronique Locale
ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 27 FÉVRIER

Observations de M. DAVY, opticien
Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 8°
Ce matin, à 8 h.		+ 7°
Midi,	747 ^{m/m}	+ 10°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 4°

Les abonnements étant payables à l'avance, nous prions ceux de nos abonnés qui n'auraient pas soldé le leur de vouloir bien nous en faire parvenir le montant, si mieux ils n'aiment que nous le fassions encaisser par la poste.

L'inspecteur de la cavalerie anglaise à Saumur

Le général Frazel, inspecteur de la cavalerie anglaise, a été autorisé par le ministre de la guerre à visiter en détail l'École de cavalerie.

Il est probable qu'il assistera à tous les exercices de la journée.

Pour l'élevage et la conduite à la voiture, les Anglais n'ont peut-être point de leçons à recevoir de nous, mais il n'en est pas de même pour l'équitation, dont nous sommes incontestablement les maîtres en Europe.

Le général Frazel est descendu à l'Hôtel Budan.

Les bouilleurs de cru

M. Blavier a déposé, sur le bureau du Sénat, des pétitions émanant de :

La Société agricole et industrielle d'Angers, du Syndicat agricole de Montreuil-Bellay, des communes d'Allonnes, de Soucelles, de

Montigné, de Bréze, de Fontevault, de Seiches, de Montreuil-Bellay, de Saint-Just-sur-Dives, de Saint-Lambert-du-Lattay, de la Possonnière.

M. Merlet a, de son côté, déposé les pétitions des communes de Saint-Mathurin, de Tilliers, de Meigné, de Martigné-Briand et de Thouarcé.

Enfin, le Conseil municipal de Corné a émis un vœu analogue.

Nous ne saurions trop engager les autres communes à suivre sans retard cet exemple.

Il est nécessaire que les populations rurales, si souvent sacrifiées, fassent entendre leurs doléances aux pouvoirs publics.

Ces jours derniers, le *Courrier de Saumur*, sur la foi (?) d'un de ses correspondants, se livrait à une charge violente contre l'honorable administrateur d'une commune voisine, M. Pommereau, maire d'Épieds. L'information contenait même à son égard l'imputation assez grave d'avoir vendu des arbres de la commune, sans se conformer aux prescriptions indiquées par la loi.

Nous ne nous étendrons pas sur ce canard, auquel M. Pommereau a du reste coupé les ailes, dans le journal même qui lui avait donné l'essor, et nous nous contenterons d'appuyer cette rectification légitime, en répétant que tout, dans ce racontar, était un tissu de mensonges.

Il nous reste cependant à flétrir l'attitude de ce soi-disant correspondant qui, dans un but de satisfaction personnelle, ne craint pas de calomnier un homme que les habitants de la commune ont maintenu à la tête de son administration depuis dix-sept ans. Si cet individu veut obtenir la même confiance, ce n'est pas par de semblables procédés qu'il s'en rendra digne.

L'assassinat de la rue d'Orléans

M. Gauthier, dit Léon, est presque complètement remis de ses blessures, puisqu'il est maintenant à son comptoir, où il recommence à servir ses clients. Néanmoins il souffre encore des blessures qu'il a reçues à la tête.

Quant à l'assassin, aucune nouvelle. De deux choses, ou il se sera fait justice ou il aura réussi à gagner l'étranger.

Voici la circulaire envoyée par le juge d'instruction de Saumur à tous les parquets de France, au sujet de Junger :

« MM. les officiers de police judiciaire sont priés de faire rechercher avec le plus grand soin :

» JUNGER (Jean), 38 ans, né à Cattenom (Alsace-Lorraine), ancien garçon d'hôtel à Saumur, inculpé de tentative d'assassinat. En fuite.

» Signalement : Taille 1^m74 (buste 0^m90 ; envergure 1^m81) ; tête : longueur 18 c. 5 ; largeur 16 c. 3 ; oreille droite longue (longueur 7 c. ; largeur 3 c. 7) ; cheveux châtain clair ou blonds ; front large, bas et droit ; yeux bleu-clair ; bouche moyenne ; moustaches rouges en brosse ; petits favoris rouges clair-semés ; visage ovale ; menton rond ; teint coloré ; forte corpulence ; pied gauche, 28 c. 1 m. ;

médins main gauche 12 c. 4 m.; auriculaire main gauche, 9 c. 3 m.; coudée gauche 47 c. 3 m.; Jos voulué.

« **Marques particulières:** Une cicatrice oblongue sur la jointure de la 2^e et de la 3^e phalange à la main gauche; une cicatrice ronde sur la boîte du genou gauche; une cicatrice au côté droit du genou gauche. Accent alsacien très prononcé; vêtu d'un paletot gris, d'un pantalon de velours, coiffé d'un chapeau mou. »

Crue de la Loire

La Loire cote aujourd'hui, à midi, au pont Cessart, 4^m10. Une dépêche de Tours, annonçait hier que le maximum devait avoir lieu aujourd'hui à 2 heures, et qu'il devait être de 4^m10 à 4^m30.

Théâtre de Saumur

Nous rappelons à nos lecteurs que la représentation de ce soir est une de celles qui feront époque dans les annales du théâtre à Saumur.

L'opéra de *Sigurd* est une œuvre que les grandes scènes peuvent seules aborder, et c'est pour nous une véritable bonne fortune d'être traités sur le même pied de villes d'une tout autre importance que Saumur. Aussi aurons-nous ce soir une salle digne de l'œuvre qui y sera interprétée.

Pezon

Ils n'ont rien d'aimable les pensionnaires de M. Pezon. Trois sujets surtout, d'importation récente, Brutus, Sultan et Saïda, ne donnent que des garanties très problématiques sur la vie de celui qui va leur faire une petite visite. Était-ce à cause du début, dont les quelques jours qui précèdent avaient déshabitué les fauves du contact de leur dompteur? On ne sait trop. Toujours est-il qu'il a fallu, samedi soir, d'énergiques protestations des spectateurs pour faire sortir l'intrepide Pezon de la cage des lions trop furieux et prêts à faire un malheur.

Il n'en est pas de même des autres pensionnaires, moins rébarbatifs, mais cependant peu maniables. De beaux lions, des ours, dociles comme des chiens; une paire d'ours blancs, vilain gibier, une hyène, affreuse bête, tous ces animaux obéissent à leur maître et rampent sous les coups de fouet, vaincus, humiliés, mais toujours féroces.

Malheur à l'imprudent dompteur si une seconde d'hésitation, une faiblesse ou un faux mouvement viennent à se produire: l'animal en profitera et terrassera bientôt celui qui a osé l'affronter.

M^{me} veuve Castanet fait travailler un ménage de lions, puis une hyène. Un jeune adolescent, le fils Mars, âgé de 14 ou 15 ans, entre aussi dans la cage des lions, et leur fait exécuter différents exercices très curieux. Quant à M. Pezon, outre les trois lions cités ci-dessus, avec lesquels il ne reste que cinq minutes, et en les tenant en respect avec une four-

che, il présente les lions Porthos et Coralie. M. Pezon invite au préalable un spectateur à venir visiter ses hôtes en leur appartement intime: il offre même 25 louis à titre d'encouragement. Personne ne répond naturellement, et nous ne pensons pas qu'un amateur se présente de sitôt. En somme, la ménagerie Pezon est à voir, et les amateurs d'émotions vives trouveront là de quoi se satisfaire.

Hier à la représentation de l'après-midi, le jeune Mars a couru un grand danger. Pendant qu'il faisait sauter des lions, son pied a glissé et il est tombé presque sous l'un d'eux. Fort heureusement l'intrepide dompteur a pu se relever instantanément sans que les fauves aient à peine eu le temps de s'apercevoir de cette chute qui pouvait coûter la vie au malheureux jeune homme.

Dépôt de Remonte d'Angers

Le Comité dudit Dépôt se réunira, pendant le mois de mars 1893 :

À Angers, le samedi 4, le mercredi 15 et le lundi 20 mars, à 8 h. 1/2 du matin, au Dépôt.

À Segré, le vendredi 17 mars, à 9 h. 1/2 du matin.

À Cholet, le samedi 18 mars, à 1 heure du soir.

À Doué-la-Fontaine, le mardi 21 mars, à 4 heures 3/4 du soir.

À Saumur, le jeudi 23 mars, à 8 heures 1/2 du matin.

Pour procéder aux achats de chevaux de carrière, de tête de toutes armes, de réserve, de ligne, de légère, de trait et de trait léger, de 4 à 8 ans, et de préférence de robe sombre.

Les chevaux de trait devront être des animaux puissants, étoffés et pas trop lourds.

Les conscrits sachant nager

Jusqu'ici, aucune indication concernant les connaissances des conscrits en natation n'avait été fournie aux commandants de recrutement. On se bornait à demander pour chaque inscrit :

« Quel est son degré d'instruction? Connaît-il la musique? Sait-il monter à cheval? Soigner et conduire les chevaux? A-t-il obtenu des prix de tir ou de gymnastique? »

Il était intéressant cependant de pouvoir fournir au recrutement, en vue du contingent à fournir aux pontonniers, des indications sur la natation. Aussi vient-on de décider que, désormais, les communes devront déclarer si les hommes savent nager.

Rixe au Puy-Notre-Dame

Un sieur Boulard, journalier à Sanzières, village de cette commune, est venu se plaindre à la gendarmerie que le sieur Michelet lui avait porté un coup de pied à la main droite et un coup de couperet de charrue à la tête,

blessures dont il porte effectivement les marques.

Il résulte de l'enquête que Boulard aurait été le provocateur de cette rixe, en injuriant Michelet. Procès-verbal a été dressé contre ce dernier et il est probable que cette affaire sera appelée devant le tribunal correctionnel.

Incendie à Genes

Samedi matin, le feu a détruit divers objets mobiliers, qui se trouvaient dans une cave appartenant au sieur Bauneau, notamment une malle contenant toute la garde-robe de sa domestique.

La perte pour cette dernière est évaluée à 250 fr. non couverte par l'assurance, et à 40 fr. pour le sieur Bauneau.

On suppose que le feu aura été communiqué à quelques poignées de paille et de fougère qui étaient dans cette cave, où l'on était allé la veille avec de la lumière.

Le sacre de M^r Mathieu

La consécration épiscopale de M^r Mathieu aura lieu, à Angers, dans la cathédrale, le lundi 20 mars prochain.

Sauvetage en Maine

Vendredi matin, vers deux heures, M. Eugène Pédu, gardien du ponton des bateaux à vapeur du quai Gambetta, à Angers, a été réveillé en sursaut par les cris d'un individu qui venait de tomber dans la Maine.

Avec le secours du marinier Bodinguet, il réussit à le retirer et le fit aussitôt transporter au poste de la place Cupif. L'homme ainsi sauvé a déclaré se nommer Pierre Ceintre, âgé de 41 ans, charron, sans domicile fixe, et être tombé accidentellement à l'eau.

L'acte d'agression à Angers

Dans la nuit de vendredi à samedi, M. Parmentier, lieutenant au 25^e dragons, sortant du théâtre, passait rue d'Alsace, lorsqu'il vit un individu donner un coup de pied à son chien. M. Parmentier fit une remontrance à cet individu qui, pour toute réponse, lui lança, en pleine figure, un coup de poing qui le fit tomber à la renverse.

L'agresseur prit aussitôt la fuite ainsi que plusieurs individus qui l'accompagnaient.

M. Parmentier est allé réveiller un pharmacien qui lui a donné les premiers soins et le lendemain il déposait une plainte au commissariat de la place Cupif.

Une enquête, commencée aussitôt, a amené, peu de temps après, l'arrestation de l'agresseur, un sieur Brunet, âgé de dix-neuf ans, et des individus qui l'accompagnaient.

Mercredi aura lieu, en audience solennelle, l'installation de M. Gouruot, nommé avocat général près la Cour d'appel d'Angers.

Dubranle à Nantes

On avait pensé faire venir l'affaire Dubranle, l'associé du notaire Gasnier, aux prochaines assises de la Loire-Inférieure: l'état de sa santé rend la chose absolument impossible. Il est atteint d'une maladie de la vessie si aiguë, qu'une opération nouvelle est nécessaire et que l'on craint pour ses jours.

Le ténor Fourès

On se souvient du ténor Fourès, qui a échoué, à Angers, au début de la saison. Or, nous lisons dans les journaux de Paris :

« On sait le succès de M. Bertrand dans ses matinées populaires à l'Opéra. Une réminiscence de ce succès est le triomphe du fort ténor Fourès, à Ba-la-Clan, où il chante le grand air de *Lucie de Lammermoor*. »

Echec à Angers, triomphe à Paris. On voit que M. Guillon a bien pu être séduit par la voix de M. Fourès.

Les Sables d'Olonne

On écrit de cette plage :

« C'est M. Yves Guillon, directeur du grand théâtre d'Angers, qui prend, cette année, la direction du théâtre du Casino de notre ville. »

» M. Chapoteau, le propriétaire du Casino, a eu la main heureuse et nous l'en félicitons. »

Les nuages artificiels dans la marine

L'année dernière, à Vincennes, on fit l'essai de nuages artificiels. Lestait, en vue d'établir une zone brumeuse en avant des troupes à découvert. La conclusion fut que ces nuages étaient difficilement applicables pour de fortes masses; mais ils peuvent rendre des services pour le passage d'une rivière ou la défense d'une faible étendue.

Ces nuages vont être mis en essai dans la marine. L'inventeur, M. Oriolle, ingénieur-constructeur à Nantes, estime que ces nuages pourraient protéger une attaque, favoriser une retraite ou amener la confusion dans un groupe de bâtiments.

Le premier inconvénient sur terre résulte de la diversité des courants du vent; une colline, un grand bâtiment, une lisière de forêt sont autant d'obstacles pour le cours régulier du vent; aussi, dans une ligne de nuages artificiels il peut se produire des ouvertures suffisantes pour déceler la position exacte de la troupe. L'étendue d'un corps nombreux est considérable et sa ligne est continue; le tir dans la direction indiquée par la fumée peut avoir un effet utile.

Il n'en serait pas de même sur mer; si nous supposons un groupe de trois ou quatre torpilleurs attaquant un cuirassé, ces torpilleurs placés à d'inégales distances, n'occupant pas une ligne de front régulière, ne présentent qu'une cible de trois mètres de largeur pour chacun d'eux avec des intervalles très grands; dans ces conditions, le tir des canons à tir ra-

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

— Je ne veux pas me laisser attendrir, se dit-elle. C'est dans l'intérêt de ma chère Marthe que je dois aujourd'hui forcer la porte de son cœur. Elle souffre, elle est malheureuse, il faut, en dépit d'elle-même, lui venir en aide. Quelque chose me dit que le bonheur, visiteur dont la présence est si rare, est tout disposé à s'asseoir au foyer de Marthe. L'imprudente! si elle le repousse, reviendra-t-il jamais?...

— Oui, ma chérie, je sais tout, reprend-elle; et passant un bras autour de la taille de la jeune fille: Je sais que tu l'aimes et je sais aussi qu'il t'adore. Est-ce clair? et n'est-ce pas vrai?...

Marthe baisse les yeux et se penche sur l'épaule de M^{me} de Larcy.

— Bien, dit-elle, voilà une réponse précise, et à quand la suite de ce joli roman que tu m'as caché, méchante?

— Que veux-tu dire? reprend Marthe se

dégageant brusquement de l'étreinte de son amie.

— Ce que je veux dire? mais c'est fort simple. Je veux, comme cela se voit dans les romans les plus honnêtes, que la dernière page célèbre les joies de l'hyménée.

— Comment, Marie, c'est toi qui parles ainsi, c'est toi qui plaisantes lorsque j'ai le cœur déchiré et que mon bonheur est à jamais perdu! Oh! Marie, je n'aurais pas cru cela de toi.

— Pourquoi ton bonheur serait-il détruit, Marthe? Celui que tu aimes n'est-il pas digne de ton amour? n'a-t-il pas tout ce qui inspire la plus entière confiance, tout ce qui plaît, tout ce qui charme? Son nom est noble, sa fortune est belle, et son caractère est des plus honorables. Sa personne est sympathique et il t'aime: que te faut-il de plus?

— Parmi tous les avantages que tu viens d'énumérer, Marie, il y en a un que tu oublies, celui-là malheureusement détruit tous les autres et il met un abîme entre nous. André de Mandal est le fils de l'héritière du marquis de Flavigny! Comprends-tu? Je suis étonnée, Marie, qu'avec la délicatesse de sentiment, toi, si jalouse de ta propre dignité, tu fasses si bon marché de la mienne. Si j'avais le mal-

heur d'oublier ce que je me dois à moi-même, ne devrais-tu pas être la première à me le rappeler? Oh! Marie, tu souffrirais donc de me voir passer, aux yeux du monde, pour une âme basse et vile! Le monde, tu le sais, ne juge que sur les apparences, et les apparences sont contre moi. Et lui? lui-même, lorsqu'il saura que je suis cette orpheline frustrée, ne sera-t-il pas tenté de croire que j'ai eu plus d'habileté que de tendresse? Sa foi et sa confiance en moi ne seront-elles pas ébranlées? Ah! cette pensée me donne tous les courages, dit Marthe avec exaltation.

— Mais alors, pourquoi as-tu laissé se développer et grandir un sentiment que tu repousses et reprouves aujourd'hui?

— Pourquoi? parce que c'était ma destinée, parce que rien ne pouvait me prémunir contre un événement pareil. C'est à croire que la fatalité a tout conduit. J'avais espéré pouvoir me taire même avec toi. Par mon silence, j'essayais d'anéantir le passé; mais cette même fatalité qui me poursuit m'a mise de nouveau en présence d'André. Je n'ai donc plus aucune raison maintenant de te cacher la vérité. Ecoute-moi, Marie, car j'ai besoin que tu me comprennes.

Marthe fit alors à son amie le récit des événements qui l'avaient rapprochée d'André. Sa position d'ingénieur pour les travaux du mont Cenis, qui l'avait appelé dans cette partie de la Savoie où Marthe elle-même était allée se réfugier, le hasard qui l'avait amené dans la famille Pelzac, la noce du fils de Claudine où tous deux avaient assisté, la chasse aux loups dans les bois d'Avrieux, l'accident du jeune chasseur et son séjour forcé chez le bon curé du village, leurs rencontres à travers les chemins de la vallée. Marthe avona l'irrésistible sympathie qui l'entraînait vers ce jeune homme dont chacun louait la bonté autour d'elle.

— Eh bien, ma chère Marthe, cet André de Mandal, que tu trouvais alors si digne d'être aimé, n'est donc plus le même aujourd'hui? N'était-il pas déjà le fils de l'héritière du marquis de Flavigny?

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 26 Février 1893

Versements de 102 déposants (25 nouveaux), 21,674 fr. 78.

Remboursements, 126,309 fr. 08.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

pile ne saurait avoir aucune efficacité, et ces torpilleurs, protégés par le rideau de fumée, pourraient parvenir jusqu'à bonne distance pour le lancement de leur torpille.

Une différence sensible entre les deux armes est la possibilité pour le torpilleur de choisir son point d'attaque; alors que la troupe de terre est placée en face de l'ennemi et que l'avantage ou le désavantage du vent lui est imposé, le torpilleur peut attaquer au vent ou sous le vent. Grâce à sa vitesse, le torpilleur peut gagner le vent du navire attaqué et, établissant un nuage artificiel, il lui sera possible de l'accompagner jusqu'à proximité de l'adversaire.

Cette manœuvre sera d'une délicatesse très grande, mais la tentative est intéressante et mérite d'être examinée.

Contre les vols de titres

Les personnes qui possèdent des obligations ou actions sont constamment dans la crainte d'être volées.

Le Temps indique un moyen simple et ingénieux qui donne aux rentiers une sécurité complète.

Ce moyen consiste à détacher de chaque titre au porteur un coupon à échéance aussi éloignée que possible. Ainsi privé de ce coupon, le titre cesse d'être négociable. S'il sort à un tirage ou si on veut le vendre, on recolle le coupon et le titre reprend sa valeur.

Quant aux coupons détachés, on peut les mettre dans un petit flacon soigneusement bouché à la cire et l'enterrer dans sa cave ou dans son jardin.

En cas de vol des titres, les coupons restent un document précieux. Ils donnent les numéros authentiques, et l'opposition au paiement des autres coupons peut être faite immédiatement.

M. J. Coutard a l'honneur d'informer sa clientèle que venant de joindre à sa maison celle de M. Bloudeau, son magasin et son salon seront transférés, à partir du 1^{er} mars, à la « Petite Jeannette », rue d'Orléans, 30.

M. Coutard s'empresse aussi d'affirmer qu'on trouvera toujours chez lui les produits de première marque dont la qualité incontestée lui a valu la confiance de tous ses clients.

Pour fêter, mercredi 1^{er} mars, l'ouverture de ses nouveaux magasins « A la Petite Jeannette », rue d'Orléans, M. J. Coutard, coiffeur-parfumeur, se propose d'offrir à toutes ses clientes qui voudront bien visiter sa nouvelle installation un petit article de parfumerie pour le mouchoir monté sur un élégant bouquet de violettes parfumées et démontables.

Tribunal de police correctionnelle de Saumur

Audience du vendredi 24 février

PRÉSIDENCE DE M. BODIN

Nous avons raconté la scène carnavalesque qui s'est passée dans la nuit du dimanche gras, à Doué, par le nommer Domureau, qui pénétrait, en brisant un volet, dans l'auvergne des époux Vion, battait la femme et les enfants et ne s'en allait que sur la menace du mari de l'expulser. On peut même penser que le mari s'est montré peu débonnaire et qu'il devait bien se trouver dans quelque coin un balai dont le manche ne demandait qu'à caresser les côtes de l'agresseur. Cette tolérance encouragea sans doute Domureau, qui revint une seconde fois à l'assaut de la maison, mais sans y pénétrer.

Quoi qu'il en soit, la terreur de Doué, comme il s'intitule, comparait aujourd'hui en police correctionnelle. Sans nier les faits, il cherche cependant à atténuer leur importance et montre, ce qu'il appelle une pièce à conviction, un morceau de la ferrure du volet qu'il a brisé pour forcer le domicile des époux Vion. Ce moyen de défense donne une idée de l'intelligence de son auteur.

L'inculpé a déjà subi une condamnation pour voies de fait. Le tribunal lui en inflige une autre, extrêmement modérée, de 15 jours de prison. Domureau s'en va en grommelant et se retourne à plusieurs fois en disant qu'il fera appel; le président est obligé de le menacer d'arrestation.

Mais il était écrit dans le livre de sa destinée que son arrestation devait avoir lieu ce jour-là. En effet, elle était opérée moins de trois heures après, dans les conditions que nous rapportons avant-hier, et fut même tellement mouvementée, qu'elle donna à Domureau l'occasion de commettre de nouveaux délits, tels que rébellion, outrages et coups aux agents, etc.

Le lendemain, notre homme comparaisait, au banc des détenus, cette fois, à l'audience des flagrans délits.

On voit que la nuit porte conseil, une nuit passée au clou surtout, car son arrogance l'a complètement abandonné et même il fait assez piteuse mine.

Le tribunal, estimant avec raison que le gaillard a besoin d'une leçon, lui allonge la courroie de trois mois et un jour, ce qui, avec les quinze de la veille, lui assure un repos de trois mois et demi, ainsi qu'aux habitants de Doué.

État civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Joseph-Pierre Junius, employé de chemin de fer, et Constance-Marie Robin, couturière, tous deux à Saumur.

MARIAGES

Le 23 février. — Anatole-Léon Dufresne, maçon, a épousé Marguerite-Augustine Barbier, sans profession, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 26 février. — Joséphine-Augustine Le-deniil, épouse de Edouard Heisler, chapelier, 38 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Elise-Estelle-Delphine Blais, veuve de Emmanuel-Auguste-Adolphe Provost, journalière, 63 ans, à l'Hospita; — Louis Rivière, sans profession, 73 ans, veuf de Anne Carré, à l'Hospice.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 février 1893.

Après une ouverture en hausse sur hier, le marché devient plus calme, il semble que les vendeurs aient beaucoup racheté depuis quelques jours. Le 3 0/0 est cependant en avance à 98.42. Le 4 1/2 est à 105.72.

La Rente Italienne cote 92.90. L'action de la Banque de France reste à 3,880.

La fermeté du Crédit Foncier à 997 ne saurait nous étonner après le jugement qui a reconnu son droit de rembourser ses emprunts par anticipation.

La Banque de Paris est à 642 fr. La Société Générale se maintient à 475. L'importance de ses opérations ressort des augmentations des divers chapitres de son bilan au 31 janvier.

Le Crédit Lyonnais reste à 776.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit aux environs du pair qui est un cours justifié par le développement de ses opérations d'escompte.

L'obligation 3 0/0 Immeubles de France qui rapporte 15 fr. et qui est remboursable à 1,000 fr. est au-dessous de son prix à 386.50.

Les obligations de la Compagnie des Chemins de fer de l'Equateur, outre qu'elles jouissent d'une garantie du gouvernement, rapportent 25 fr. par an, ce qui explique l'activité de leurs transactions.

Les Chemins Economiques valent 428.

Ch. HEYMAN et C^o,

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Grâce à la graduation facile des doses, le Rob Lechaux s'applique à merveille aux traitements des enfants. Son goût agréable leur plaît, le médicament ne leur inspire aucune répugnance. Et l'on sait combien il est ordinairement indiqué pour modifier le lymphatisme qui est leur tempérament habituel.

C^o des Chemins de fer de L'OUEST ALGÉRIEN

CONVERSION OU REMBOURSEMENT des 26.564 OBLIGATIONS 4 % en circulation

ÉMISSION DE 33.728 OBLIGATIONS 3 0/0 Garantie de l'Etat conformément aux lois spéciales

Faculté jusqu'au 5 mars, de convertir les obligations 4 0/0 en obligations 3 0/0, jouissance 1^{er} mars, à 427 fr. 50 c.; différence payée en espèces.

Toutes les obligations 4 0/0 non converties sont appelées au remboursement pour le 15 mars 1893 et cessent de porter intérêt à cette date.

Voir affiche et prospectus pour détails, et pour le droit de souscription supplémentaire. Les diverses opérations seront faites.

à PARIS, au CREDIT ALGÉRIEN, 18, Place Vendôme EN PROVINCE, s'adresser aux Banquiers et notamment aux Banques chargées du paiement des coupons.



Pour adoucir, velouter blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon

Écrivez les contre-façons étrangères J. SIMON - PARIS Et dans toutes les bonnes maisons

Dernières Nouvelles

LE SUFFRAGE UNIVERSEL EN BELGIQUE

Le vote populaire provoqué par l'Association libérale sur la proposition de M. Janson, au sujet du suffrage universel pur et simple a eu lieu hier.

Les résultats de la ville de Bruxelles ne sont pas encore connus.

Voici ceux des faubourgs et de quelques villes avoisinantes :

Convoqués, 72,906.

Volants, 40,913.

Pour la proposition, 32,694.

Dernière Heure

Paris, 27 février, 1 h. 20 soir.

Un télégramme de Rives-de-Giers, de ce matin, dit que le calme est complet. L'ordre a été maintenu sans difficulté.

Deux arrestations seulement ont été opérées pour atteinte portée à la liberté du travail.

292 ouvriers ont repris leur travail dans la matinée.

HAVAS.

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 25 février 1893 :

ITALIE : Jubilé épiscopal de S. S. le Pape Léon XIII : Célébration de la messe dans la Basilique de Saint-Pierre de Rome.

PORTAITS : La princesse Marie des Grâces, fiancée du prince Ferdinand de Bulgarie.

BEAUX-ARTS : Tableau de M. F. A. Bridgman : Passage de la mer Rouge. Pharaon poursuivant les Israélites.

PARIS : Les Petits Métiers : Chasse aux chauves-souris. — Pêche au dourque, etc.

NÉCROLOGIE : M^{me} Augustine Brohan.

DÉPARTEMENTS : Arrivée de moutons russes, à Marseille. — Les moutons sur le navire. — Dans le parc du môle B.

RUSSIE : Fête donnée à Saint-Petersbourg, en l'honneur de l'Emir de Bouchara.

DAHOMY : Occupation de Wydah. — Une rue d'Abomey-Calavi. — Une rue de Wydah.

En supplément : Tante Irène, nouvelle par M. le comte de Maricourt, illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

PLUS DE CHAUVES ! ni de CHEVEUX GRIS

Repousse certaine à tout âge. OMOISSANCES ÉTONNANTES CHEVEUX produits sur des Hommes et des Femmes Arrêt immédiat des chutes par la POMMADE QUINQUE LECHAUX Pommade hygiénique, régénératrice, qui supprime les teintures, empêche le blanchir, augmente la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures. — Millions de certifiées et attestations. Prospectus explicatif gratis. — Bot. le contre 4 fr. mandat n^o 21 fr. MARIO LECHAUX, Ph^o n^o 3^o Catherine, 164, Bordeaux.

Dépôt : MACHET, coiffeur-parfumeur, 1, rue d'Orléans

ÉPICERIE NOUVELLE

F. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Pois moyens,	1/2 litre	0,50	litre	0,95
— extra,		0,60	—	1,10
— très fins,		0,70	—	1,60
— extra fins,		0,95	—	1,75
Haricots verts,		0,50	—	0,90
— extra recommandé,		0,55	—	1,00
— extra fins,		0,90	—	1,60
Flageolets,		0,60	et	0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et	1,80
Filets de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.				
Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.				

Le Gérant : G. JOUAUST

135 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Pour finir ce qui concerne la mise en vente du domaine d'Estouville, nous ajouterons que la tour était échue à un ancien garde-chasse du comte, devenu petit cultivateur, et que des procurations en blanc avaient été envoyées à Paris, pour pouvoir vendre, si l'occasion s'en présentait, sans aucune espèce de retard. Les nobles cœurs des paysans d'Estouville étaient arrivés, par la vertu, à la connaissance des formalités à observer en affaires.

Le lendemain, vers neuf heures du matin, la portière de la maison du cloître Saint-Merry monta pour prévenir Suzanne qu'un monsieur âgé l'attendait en bas dans un fiacre; en même temps elle remit une carte sur laquelle il y avait : Monsieur Dumont, notaire royal.

— Mon oncle, je vais être obligée de vous quitter, dit Suzanne au chevalier, auquel elle était déjà réunie dans le petit salon.

— Comme vous voudrez, mon enfant, mais si votre absence pouvait être moins longue

que celle d'hier, je ne vous cache pas que j'en serais ravi. Dès que vous n'êtes plus là, je retombe dans la tristesse comme il y a quelques jours.

— Pourquoi ne lisez-vous pas, mon oncle? Il y a là des livres que vous m'avez demandés.

— Quels livres?

— Les romans de Crébillon fils. Voulez-vous que je vous en donne un volume.

— Comment! je vous ai envoyée à la recherche de cet ouvrage, ma fille! Oh! pardonnez-le moi, Suzanne! C'est un mauvais livre, continua le chevalier en se couvrant le visage de ses deux mains.

— Eh bien! je le remettrai en passant dans le cabinet de lecture qui me l'a loué, répondit Suzanne tranquillement.

— Gardez-vous en bien, interrompit vivement le chevalier! il ne faut pas que vos mains si pures se souillent une seconde fois au contact de ces abominables volumes; madame Mitau les reportera.

— Soit, dit Suzanne en s'approchant de son oncle, et en présentant à ses lèvres son front pur et serein. Maintenant, adieu; je reviendrai le plus tôt possible. Vous savez, j'es-

père, que je ne suis heureuse qu'auprès de vous?

— Laissez-moi votre beau chien, reprit-il en faisant une caresse à Suap qui venait de poser sa tête sur ses genoux.

Après le départ de Suzanne, M. d'Estouville tomba dans une rêverie si paisible, si consolante, qu'elle se termina par un sommeil profond.

Sa tête se reversa sur le dossier de son fauteuil; sa main, qui reposait sur le dos de Suap, retomba négligemment le long de son corps à lui.

Dès que le chien se sentit libre, il s'allougea aux pieds du chevalier en prenant une multitude de précautions pour ne pas le réveiller; puis il ferma aussi les yeux et il ne tarda pas à s'endormir.

Qui les eût vus ainsi tous deux n'aurait pas eu besoin d'un grand effort d'imagination pour se représenter une de ces statues de vieux gentilshommes qu'on plaçait autrefois sur les tombeaux, avec un chien couché sous leurs pieds pour figurer, par une allégorie comprise de tous, l'honnêteté et la fidélité de leur vie.

Quand Suzanne eut rejoint M. Dumont dans

son fiacre, elle eut le bonheur d'apprendre de lui les circonstances que nous avons rapportées plus haut, et elle n'eut pas de peine à comprendre combien elles ajouteraient de joies à celle que devait lui faire sa rentrée dans la demeure de ses pères.

L'acte était dressé depuis la veille; il n'y avait donc plus qu'à en faire la lecture et à le signer.

La première de ces opérations ne s'acheva pas sans causer de vives émotions à Suzanne. Il lui fut même impossible de retenir ses sanglots, lorsqu'on vint à l'endroit de l'acte qui contenait la procuration du vendeur.

« Et attendu, disait cette pièce, que le détenteur actuel desdits immeubles ne l'est qu'à titre de régisseur, en l'absence des anciens propriétaires, il autorise par les présentes M.

à accepter, dans le cas où ceux-ci se présenteraient, telles conditions qui pourraient leur convenir, tant pour le prix que pour le mode et l'époque du paiement. »

— Si mademoiselle veut bien prendre cette plume, dit M. Léger, j'en aurai l'honneur de lui indiquer les endroits qu'elle doit d'abord parapher avant de nous donner sa dernière signature. (A suivre.)

EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODERÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Erratum

C'est par erreur que la vente des immeubles dépendant de la succession FUZELLIER, dont l'insertion a paru dans le numéro du dimanche 26 de ce mois, a été indiquée pour le dimanche 17 mars, c'est *Dimanche 19 Mars* qu'il faut lire.

Etude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

Séparation de Biens

Par jugement par défaut du Tribunal civil de première instance de Saumur, et date du 23 février 1893, enregistré, M^{me} Sophie-Amélie-Louise Boizart, épouse du sieur Louis Eluère, agriculteur, avec lequel elle demeure aux Romans, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a été déclarée séparée de biens d'avec ledit sieur son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etudes de M^{es} BLANCHET et HASSELMANN, notaires à Augers.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Ensemble ou séparément, au gré des acquéreurs,

LES

IMMEUBLES

SUIVANTS :

1° La Métairie de Blavreuil, communes du Voile et de Montilliers, canton de Vihiers, arrondissement

de Saumur, de 84 hectares 60 ares 73 centiares 84 60 73

Revenu net d'impôts : 5,200 fr.

2° La Métairie de la Verdrie, commune de la Fougereuse, canton d'Argenton-Château, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), de 43 hectares 47 ares 11 centiares, ci. 43 47 11

Revenu annuel net d'impôts : 2,100 francs.

3° La Métairie du Quarteron, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse, de 43 hectares 59 ares 10 centiares, ci. 49 59 10

Revenu annuel net d'impôts : 4,800 francs.

4° Bois réservés, étang, communes de Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres), et de Somloire (Maine-et-Loire), de 73 hectares 73 ares 8 centiares, ci. 73 73 08

Revenu moyen : 4,800 francs.

Ces trois derniers immeubles d'une contenance ensemble de 160 hectares 49 ares 29 centiares, ci. 160 49 29

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, auxdits notaires.

INSTITUTION L'ESPÉRANCE

Pensionnat de Jeunes Filles

Dirigé par M^{me}s AGOSTINI

Rue du Petit-Mail, n° 5.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

UNE MAISON

Située à Blou (M.-et-L.)

Entre cour et vaste jardin, avec serre, salon de compagnie, salle à manger, escalier, cuisine et arrière-cuisine, remise et écurie, vastes servitudes.

S'adresser, pour visiter, à M. MONNIER, à Blou, et, pour traiter, à M^e LE BARON, notaire à Saumur.

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Conserves alimentaires

Pois moyens, litr. 1 » 1/2 l. » 60
Pois Amieux, — 4 10 — » 65
— tr. fins, — 4 65 — » 70
Haricots verts, — 90 — » 60
— Amieux — 1 » — » 65
— tr. fins, — 1 50 — » 90
Asperges sult^{es}, boîte, 4 40 et 4 85
— d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45

Conserves de Poissons

Sardines, Thon, Homard, Langoustes
Saumon, Filets de hareng à l'huile,
Harengs marinés, Maquereaux, etc.
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.
Toute conserve manquée est échangée à présentation.

GROS ARTICHAUX, 45 Cent mes.

PÉPINIÈRES AMÉRICAINES

Au SUD-OUEST

Felix CARRIÈRE propriétaire, ancien élève des Ecoles Polytechnique et Forestière, membre du Comité Central du Phylloxera de la Charente-Inférieure.

Plants greffés soudés Côt à queue verte sur Jacquez; Gamay-Magny sur Riparia et York; Groslot sur Jacquez; Pineau blanc sur Jacquez, Riparia et York.

Racinés et boutures : Riparia, Riparia Gloire, Rupestris, Solonis, Vialla, Jacquez, etc.

CARRIÈRE à Royan (Charente-Inférieure).

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE
MENUS

FACTURES TOUS FORMATS

Lettres de Deuil en une heure

Demander les derniers prix.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25			
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 23		
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53		
Novant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15		5 56		
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 6		
Vernantes	11 43			3 30	8			6 16		
Blou	11 54			3 41	8 10			6 26		
Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33		
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44		
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53		
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7		
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	12 39			4 35	8 52			7 12		
(départ)	12 45	8 31		4 41	8 32			6 50		
Nantilly (départ)	12 52	8 37		4 23	8 43			7 2		
Chacé-Varrains	12 58	8 47		4 29	8 49			7 8		
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16		
Montreuil-Bellay	1 28	9 44	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40		
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 10	10 10	2 52	3 19	8 24		
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40		
Saintes			6 24	11 59		6 22		2 21		
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56		

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Semi		Expr.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	dir's	soir	soir	soir	soir
Bordeaux					5 40				8 25		12 30	3 40
Saintes					7 12	9 9			11 40		4 55	7 14
Niort	5 25				9 42	10 51			2 7	2 36	8 23	7 48
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6		9 13	10 12	11 18	
Montreuil-Bellay	9 40	6 56			1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40	
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36				
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41				
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14						
SAUMUR (Etat)												
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte		3 16		6 26	9 55				
(départ)	7 25	11 5			2 54		6 5					
Nantilly (départ)	7 36	11 15			3 6		6 16					
SAUMUR (Orl.)												
(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7			
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	6 29			11 7	12 16			
Vivry	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43						
Blou	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52						
Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6						
Linières-Ponton	8 46	12 23		4	6 31	7 18						
Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44				
Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39			
Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44			
Paris	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15			

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 35 9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		8 8	4 58 9 45
Chinon	9 4	1 5	7 29		9 2	7 14 10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25				
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52				
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36				
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15				
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10 39				
le Vandelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50			
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1			
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8			
Loudun	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28			
Blartigné	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29			
Angers								

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12			6 15			
Montreuil	6 1	8 32	11	1 20			7 54			
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42			8 23			
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50			8 34			
le Vandelnay	6 39	9 15	12 33	1 57			8 43			
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6			8 54			
(départ)	7 38	1 31	2 21	9 22						
Loudun	8 24	4 14	3 10	10 13						
Moncontour	8 56	6 10	3 43	10 44						
Poitiers	10 33	10 40	5 22	12 8						

LA FLÈCHE A SAUMUR

STATIONS	matin		soir		matin		soir	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
La Flèche	7 20	10 35</						